

Commune de EYRANS
CONSEIL MUNICIPAL
du 19 septembre 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre, à dix huit heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le treize septembre deux mil douze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE,
M. Michel FORESTIER, M. Clotaire PALACIN, M. Philippe ROUSSET
Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA, Mme Dominique HOURDEBAIGT, Mme Arlette JULIEN, Mme Danielle PETIT,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique BLANCHET, M. Pascal GARRYT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 25 juillet 2012

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 – Contrat d'assurance destiné à garantir la commune contre les risques contentieux liés à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant des services préfectoraux relatif aux concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif à la compensation des accroissements de charges résultant de la souscription de contrats d'assurance destinés à garantir les communes et leurs groupements contre les risques contentieux liés à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol.

Attendu que la Commune ne bénéficie pas de la garantie des risques contentieux en matière de délivrance des autorisations d'utilisation du sol ;

Monsieur le Maire présente le projet de contrat intégrant la clause spécifique suivante :

« Commune ayant adopté un P.O.S., un P.L.U. ou une Carte Communale délivrée au nom de la Commune »

Le montant de la cotisation annuelle après intégration de la clause ci-dessus s'élève à 5 350€ au lieu de 5 223€ soit une augmentation de 127€.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

3 – Acquisition de Matériel informatique pour la Mairie

Monsieur le Maire rappelle que dans la séance du 30 mai le Conseil Municipal a accepté l'acquisition d'un poste informatique afin de pouvoir installer l'application e-magnus intégrant la gestion financière, les ressources humaines, l'état civil et le cimetière.

Afin de pouvoir travailler en réseau, les trois postes informatiques doivent être identiques.

Attendu que le poste traitant les affaires courantes n'a pas la capacité de recevoir un tel logiciel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un poste informatique en location plus performant.

Le devis de la société TAB est le suivant :

- Location d'un poste informatique sur 5 ans
- Règlement trimestriel de 117 € HT
- Possibilité de renouveler le matériel tous les 3 ans afin de rester compatible

Le Conseil Municipal, accepte les termes du contrat de location et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

4 - Décision modificative n°3

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la décision modificative n°3 concernant le budget de la Commune relative à une ouverture de crédits.

En Fonctionnement :

Augmentation de crédits en recettes de 12 000€ remboursement rémunération de personnel pour augmenter les crédits en dépenses pour le paiement du personnel non titulaire soit 6 000€ et les cotisations URSSAF soit 6 000€.

5- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant des services préfectoraux relatif à la constitution des dossiers de demande de subvention DETR.

Il précise que ces dossiers doivent être déposés avant le 31/12/2012.

Le Conseil Municipal décide de retenir la 4^e Tranche des travaux d'aménagement de bourg et le parking des écoles et du cimetière.

6 – Questions Diverses

a) – Travaux de Voirie : fossé Moulin de Pontalier

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire réaliser un fossé au lieu-dit Le Moulin de Pontalier pour permettre l'évacuation des eaux pluviales sur le chemin.

La commission des routes se rendra sur les lieux.

b) – Pose de panneau 30km/h au lieu-dit Barail des Jons

Monsieur le Maire fait savoir qu'une demande a été faite pour l'installation d'un panneau 30 km/h ainsi qu'un panneau STOP afin de garantir la sécurité des usagers en sortant de la voie communale n°305.

Le Conseil Municipal accepte la pose du panneau STOP et propose une limitation de vitesse à 50 km/h entre la station de relevage des eaux usées et le carrefour. S'agissant d'une route départementale, Monsieur le Maire prendra contact avec le CRD de Blaye afin d'en obtenir l'autorisation.

c) Prochaine séance le 31 octobre 2012

LEVÉE DE SÉANCE

Le Maire,

B. BAILAN

Les Membres du Conseil,